

Parce que chacun des acteurs a un rôle important dans la sécurité et la fiabilité des installations, la présente CHARTRE trace les grandes lignes du partenariat entre ces acteurs, permettant autour d'objectifs partagés, d'améliorer la qualité des opérations de jointage dans une relation de confiance et de transparence en respectant le processus du GTIS.

## EU (Entreprise Utilisatrice) :

- ⊕ Elle fournit les joints, la boulonnerie et les notices techniques de serrages
- ⊕ Elle est la seule à donner son accord au remontage et statue sur les anomalies constatées
- ⊕ Elle doit signaler au CP GTIS et à l'EI les non-conformités, en réalisant une analyse objective

## EI (Entreprise Intervenante) :

- ⊕ Elle confie les opérations de jointage à un personnel équipé, formé et certifié GTIS 1
- ⊕ Elle s'engage à faire respecter les règles du GTIS et met en place un suivi qualité des interventions réalisées par son personnel
- ⊕ Dans le cadre d'une démarche de progrès, elle a la possibilité de compter dans son effectif un (ou des) GTIS Expert(s) en capacité de superviser, contrôler et expertiser toutes les opérations sur des assemblages boulonnés

## EU et EI :

- ⊕ Elles mettent en place les moyens nécessaires à la remontée impérative des anomalies.
- ⊕ Elles identifient dans leurs effectifs le personnel référent et compétent pour l'ensemble des étapes liées aux opérations de jointage.

Date :

.....

Nom et Prénom du signataire :

.....

Qualité :

.....

SIGNATURE

CACHET DE LA SOCIETE

